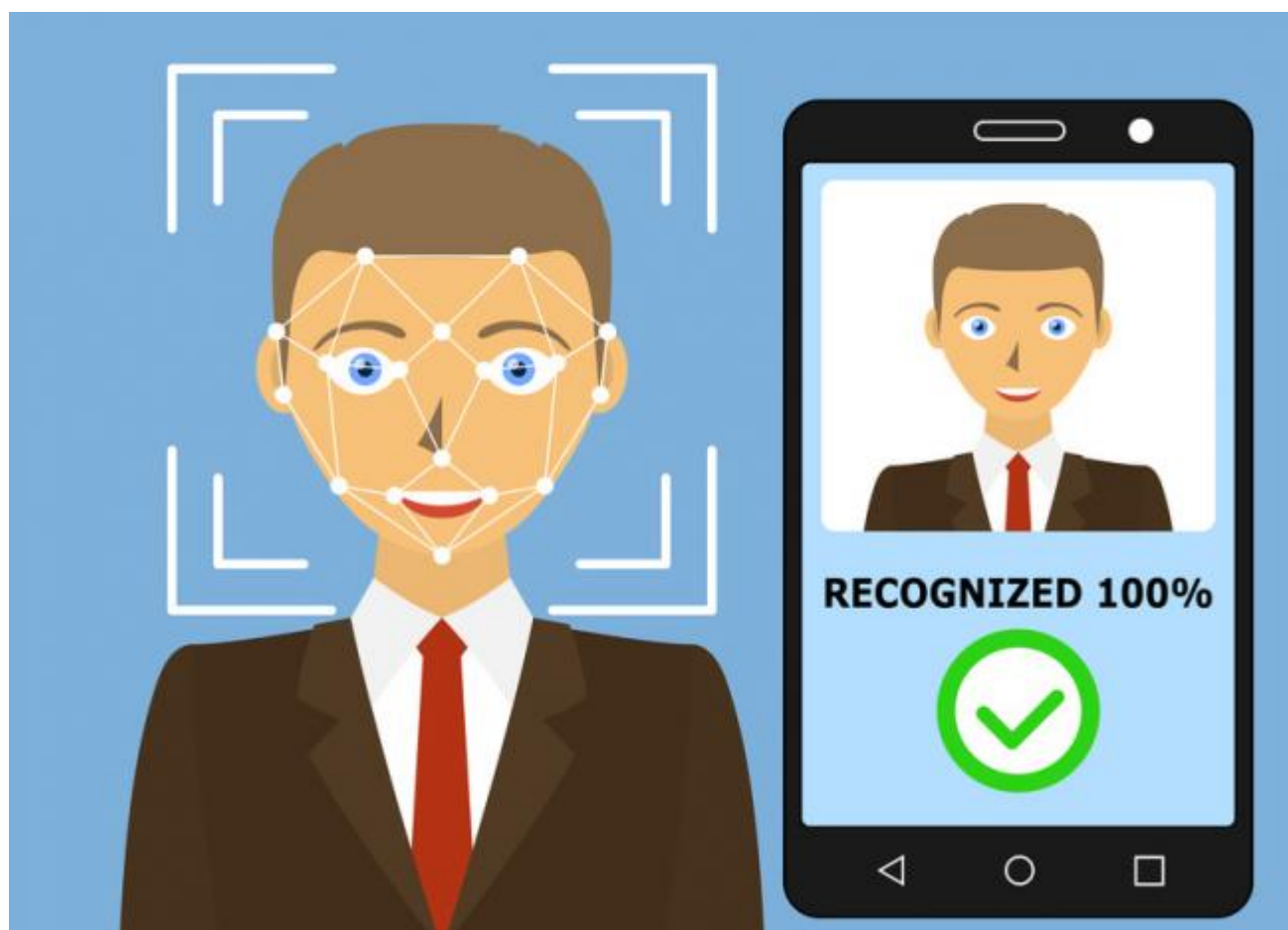



Le numérique cherche une meilleure reconnaissance comptable

13/12/2017



La comptabilité a peu d'appétence pour mettre à l'actif le capital numérique des entreprises. Cette prudence constitue-t-elle un garde-fou contre les bulles ou, au contraire, freine-t-elle l'essor de l'économie toute entière ? Le débat est de plus en plus vif.

"La déconnexion entre la valeur comptable et la valeur de marché impacte les comptes des entreprises. Skype en fournit une excellente illustration, avance Anne Jeny, professeur à Essec business school. Niklas Zennström a vendu sa société Skype à eBay en septembre 2005 au prix de 2,6 milliards de dollars. Combien valait Skype d'un point de vue comptable ? La valeur de ses actifs pouvant être reconnus comptablement équivalait à 20 millions de dollars. Dans le processus d'allocation du prix d'acquisition, eBay n'a pu reconnaître que 280 millions de dollars. Il a revalorisé des brevets, passé à l'actif des listes de clients, une marque, etc. Néanmoins, les comptes d'eBay ont fait figurer un goodwill de 2,3 milliards sur un coût d'acquisition de 2,6 milliards", développe-t-elle dans  **un papier de recherche** présenté lundi à l'occasion des 71èmes Etats généraux de la recherche comptable. Et de conclure : "finalement, en mai

2011, Microsoft a fait l'acquisition de Skype pour 8,5 milliards de dollars. Cette valeur d'achat de 2,6 milliards de dollars n'était donc pas a posteriori aberrante, bien que la question de la valeur du goodwill enregistrée dans les comptes de Microsoft demeure".

La prudence comptable est-elle adaptée aux besoins de financement ?

D'autres exemples montrent que le numérique peut creuser l'éventuel fossé qui existe entre la valeur comptable et la valeur de marché des entreprises. Mais au fait, cet écart est-il justifié ou pose-t-il problème ? "Il faut que nous restions dans notre rôle. Il faut rappeler ce qu'est le principe de prudence", s'est défendu Jean Bouquot, président de la CNCC. Avant d'ajouter que "nous sommes face à beaucoup de questionnements et nous n'avons pas, et de loin, toutes les réponses".

Réponse de Fabrice Pesin, médiateur national du crédit : "bien évidemment qu'il faut rester prudent mais ce n'est pas si simple dans le quotidien des entreprises. Il y en a qui, pour financer leur transformation numérique, demandent un crédit à moyen terme, sur 3 ans, 5 ans ou 7 ans. Elles se sont aperçues que toutes les dépenses pour lesquelles elles demandaient ce crédit allaient passer en charges", a-t-il argumenté.

Vers une loi des rendements croissants ?

Plusieurs raisons expliquent ce manque de reconnaissance comptable des immatériels, notamment numériques. "Nous sommes dans une nouvelle économie où il y a création de valeur sans propriété. On peut gouverner des choses qu'on ne possède pas", a résumé Jérôme Julia, président de l'observatoire de l'immatériel. Autre argument qu'il a avancé : "on se dirige vers une loi des rendements croissants et non plus décroissants. On considère souvent que l'ennemi des actifs c'est le temps, raison pour laquelle on amorti la machine qui s'use. Avec l'immatériel, c'est l'inverse. Plus on s'en sert, plus ça prend de la valeur. C'est comme un effet réseau".

La blockchain bouscule elle aussi la comptabilité. Cette technologie, basée sur un registre distribué destiné à sécuriser des transactions, a donné naissance à des crypto-monnaies qui posent des questions. "Je connais un certain nombre de sociétés dans l'éco-système qui ne savent pas du tout comment comptabiliser à la fois les crypto-monnaies classiques comme le bitcoin et l'éther mais aussi les actifs numériques qu'elles auraient créés pour faire une levée de fonds", a avancé Claire Balva, CEO de Blockchain partner. Bref, le numérique met le thermomètre comptable sous pression.

✍ Ludovic Arbelet

Source URL:

<http://www.actuel-expert-comptable.fr/content/le-numerique-cherche-une-meilleure-reconnaissance-comptable>